UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Article scientifique | Article | 2003

Published version | Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Vie privée et vie publique. La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf

Parini, Lorena

How to cite

PARINI, Lorena. Vie privée et vie publique. La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf. In: Langage & société, 2003, vol. 3, n° 105, p. 69–83. doi: 10.3917/ls.105.0069

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4690
Publication DOI: 10.3917/ls.105.0069

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

CAIRN
chercher : repérer : avancer

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :
http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=LS&ID_NUMPUBLIE=LS_105&ID_ARTICLE=LS_105_0069

Vie privée et vie publique. La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf

par Lorena PARINI

| Maison des sciences de l'homme | *Langage & société*

2003/3 - n° 105
ISSN 0181-4095 | ISBN 2735110117 | pages 69 à 83

Pour citer cet article :
— Parini L., Vie privée et vie publique. La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf, *Langage & société* 2003/3, n° 105, p. 69-83.

Distribution électronique Cairn pour Maison des sciences de l'homme.
© Maison des sciences de l'homme. Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Vie privée et vie publique
La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf

Lorena Parini
Études genre - Université de Genève

1. Introduction

Que les rapports de genre soient socialement construits, tout le monde, ou presque, s'accorde sur cette prémisse. Toutefois, si l'on veut comprendre la manière dont ces mécanismes de construction de sens opèrent dans la vie quotidienne, la tâche paraît ardue, tant ils sont subtils et se nichent dans les interstices des discours privés ou publics. Interroger le *doing gender* que décrit l'article bien connu de C. West et D. Zimmerman (1987) demande une observation attentive des relations sociales, dans leurs expressions les plus ténues. Un regard, une intonation de voix, un mouvement, une construction grammaticale peuvent en dire long sur le sens qui sous-tend ce qui est en apparence exprimé. C'est à partir des subtilités, des plis du langage et des nuances du discours "politiquement correct" qu'opèrent ces mécanismes qui contribuent à configurer des représentations et des valeurs.

Dans les sociétés occidentales, les médias (télévisuels et écrits notamment) sont l'un des vecteurs principaux de la construction des rapports de genre. Ils participent à l'élaboration d'un "sens partagé", rarement explicité. Leur analyse peut donc contribuer de manière significative à la mise à jour de ce *doing gender* qui opère au quotidien. Comme leur nom l'indique, les médias sont les médiateurs entre

"l'opinion publique" et les événements politiques, économiques, sociaux, judiciaires, etc. Nombre d'événements "dont on parle" ne sont accessibles au public que par leur entremise. Aussi, la façon dont ils exposent les faits est-elle cruciale pour l'interprétation. Bien sûr, les médias ne gouvernent pas totalement l'opinion. Plusieurs travaux ont montré que spectateurs et lecteurs n'adhèrent pas sans réserves aux interprétations qui leur sont proposées (Ang, 1996). En particulier, les sciences de la communication et les sciences cognitives[1] ont suggéré de façon convaincante que les croyances ne passent pas directement du destinateur au destinataire, mais qu'elles se forment par la rencontre entre la vision du monde contenue dans le message et la vision du monde du récepteur. La psychologie sociale reconnaît également que le récepteur est davantage enclin à accepter les messages qui le confortent dans sa vision du monde que ceux qui la remettent en cause. La manière dont les événements, les faits ou les opinions des uns et des autres sont relatés par les médias a donc seulement une influence partielle sur la réception du message, ce qui n'empêche pas de s'y intéresser.

Quelques personnes soutiennent encore que les informations reflètent de manière objective l'état du monde, mais dans leur grande majorité, les journalistes reconnaissent leur part de subjectivité ; plus…, ils la revendiquent, allant jusqu'à dire que les médias créent la réalité (Harms & Dickens, 1996). L'expression courante *créer l'événement* souligne l'importance de la mise en scène de faits qui, sans cet appareil médiatique, passeraient peut-être inaperçus. Malheureusement, si la subjectivité des médias est reconnue, ses mécanismes sont plus rarement expliqués alors même que cela rendrait visible le lieu d'où "je" [le journaliste] parle, permettant de nuancer par là même ses propos, et de donner aux lecteurs et aux lectrices des clefs d'interprétation de ses messages. La problématique de la mise en scène des événements est donc au cœur des travaux qui s'intéressent à l'influence des médias.

Dans le domaine des rapports de genre, si on s'arrête au discours manifeste, on collecte un ensemble de propositions consensuelles qui se ressemblent dans la forme comme dans le contenu. La rhétorique

1. Notamment les travaux de l'École de Palo Alto (Bateson, Watzlawick et autres).

de l'égalité entre femmes et hommes est tellement installée dans les discours socialement, politiquement et médiatiquement corrects que l'analyse ne peut apporter des réponses satisfaisantes à des questions toujours actuelles : pourquoi, malgré les avancées formelles vers l'égalité, des inégalités de fait demeurent-elles d'une actualité brûlante ? Comment se construit socialement *l'être femme* (la féminité) ou *l'être homme* (la masculinité) ? Pourquoi les modèles de comportement évoluent-ils si lentement ?

En fait, une analyse attentive dégage souvent des pré-construits encore largement partagés qui constituent une sorte de "toile de fond" communicationnelle. Comme l'écrit Gerbner (1999), « une culture cultive des schémas de conformité, aussi bien que d'aliénation ou de rébellion, à sa propre image ». Le média ne fait pas qu'informer sur des événements, il forme l'opinion des lecteurs à travers une mise en scène orientée. Les pré-construits sur lesquels s'appuie le locuteur ne font pas en général l'objet d'une discussion. Ils se glissent dans le texte comme s'"ils allaient de soi" et dans le cas des rapports entre hommes et femmes, beaucoup de préjugés vont encore de soi. Il appartient aux études réalisées dans une perspective de "genre" de rendre visibles les pratiques rhétoriques qui véhiculent ces pré-construits largement partagés. Pour réaliser ce projet, l'attention doit se porter non pas uniquement sur ce qui est dit, mais sur le "comment" c'est dit. Il s'agit de décortiquer les choix rédactionnels des journalistes et de mettre à jour ce qui relève de leurs pré-construits.

2. Le procès Elf : un exemple de construction médiatique des rapports de genre

Comprendre comment se constituent les rapports de genre à propos d'événements médiatiques nécessite un travail minutieux de récolte et d'analyse de données empiriques. C'est ce que nous avons voulu réaliser dans cette recherche qui s'appuie sur les chroniques que *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*[2] ont consacrées au premier procès Elf

2. Le corpus analysé se réfère uniquement au procès et ne prend pas en compte tout ce qui a été écrit avant et après. Le nombre relativement modeste d'articles s'explique par la suspension du procès lorsque la police française a fait arrêter et extrader Alfred Sirven. Une interruption de plusieurs semaines doit alors permettre à Alfred Sirven de préparer sa défense.

entre le 22 janvier 2001 et le 30 mai 2001, date des sentences. Ces trois journaux, de tendances politiques diverses, sont parmi les quotidiens les plus importants de France. Ils représentent à eux trois un tirage total de plus d'un million d'exemplaires par jour. Nous avons analysé les 34 articles publiés par *Libération*, les 24 articles du *Monde*, et les 26 articles du *Figaro*.

Le procès Elf présente des aspects intéressants pour notre propos. Pour en résumer brièvement les enjeux judiciaires et politiques, rappelons qu'il tente de faire la lumière sur les caisses noires du groupe pétrolier Elf Aquitaine et d'établir le rôle exact que la liaison amoureuse du Ministre des Affaires Étrangères de l'époque, Roland Dumas, avec Christine Deviers-Joncour, cadre de l'entreprise, a joué dans les liens entretenus entre le monde politique et les dirigeants d'Elf. Le Tribunal doit préciser si Mme Deviers-Joncour a bénéficié d'un emploi fictif en raison de sa liaison avec M. Roland Dumas et si ce dernier a tiré profit des caisses noires du groupe pour son bénéfice personnel par l'intermédiaire de sa compagne. Les personnes poursuivies le sont donc pour des faits mêlant inextricablement vie publique et vie privée.

Ainsi, le procès porte sur un élément constitutif de la construction sociale des rapports de genre : la partition selon nous simpliste entre la vie privée – domaine traditionnellement féminin – et la vie publique – domaine traditionnellement masculin (Elshtain, 1981). Nombre de travaux féministes ont analysé cette construction sociale typique de la modernité politique et ont mis en lumière ses effets sur les inégalités dont les femmes sont les victimes. Même si cette dichotomie s'est passablement affaiblie depuis les années '70, en grande partie précisément grâce aux critiques féministes (Pateman, 1987 ; Delphy, 1998-2001), elle structure encore bien des discours. Elle se retrouve notamment dans la publicité, dans le cinéma ou, comme pour l'exemple que nous analysons, dans la narration des événements par la presse écrite. Nous essayerons de montrer que l'analyse médiatique du procès repose sur cette opposition trop rigide.

Nous avons choisi trois axes d'analyse qui nous permettent d'interroger les présupposés collectifs sur les rapports de genre : a) la dénomination des protagonistes du procès (nom, prénom) b) leurs attributs (faisant référence à leur vie privée ou à leur statut public) ;

c) les qualificatifs qui leur sont attribués et la mise en scène de leurs émotions.

Les deux premiers axes sont des indicateurs de la "surface sociale" accordée aux protagonistes dans les comptes rendus d'audience. Ce paramètre est très important puisque le procès tente précisément de "séparer" ce qui relève de la vie privée des prévenus et ce qui relève de leur vie publique. Le troisième axe concerne la manière dont les journalistes relatent les attitudes respectives des protagonistes de sexe différent.

Notre étude des processus rédactionnels s'inscrit dans le sillage de travaux sociolinguistiques. Les formes rhétoriques employées par les journalistes agissent certainement sur les inférences des lecteurs, orientant leur compréhension des événements relatés (d'autant plus que seule une infime minorité de lecteurs est susceptible de suivre directement les débats du Tribunal). Toutefois dans le cadre de cet article, nous n'étudions pas la réception des articles ; nous nous bornons à décrire la direction interprétative donnée aux messages par les journalistes.

3. La dénomination des protagonistes du procès

Notre attention se porte donc pour commencer sur la dénomination des principaux protagonistes de l'affaire. Les journalistes citent-ils leurs noms, leurs noms et prénoms ou seulement leurs prénoms ?

Cette dimension a été étudiée dans d'autres travaux de ce type[3] parce qu'elle recoupe l'opposition entre les sphères privée et publique : le nom de famille symbolise tout ce qui relève du public chez l'individu et son prénom tout ce qui a trait à sa vie privée. Les études sur les médias ont souvent montré que plus de femmes que d'hommes étaient appelées par le prénom uniquement, renfonçant ainsi la visibilité de leur rôle dans la vie privée (Barré, Debras, Henry, Trancart, 1999).

Le comptage s'en tient aux formes assumées par les journalistes, en écartant les discours rapportés des prévenus, magistrats ou avocats

3. Par exemple, la méthode Mediawatch, mise au point au Québec par des femmes journalistes, procède à un comptage des hommes et des femmes cités dans les informations (presse écrite, télévision, radio) et repère des facteurs tels que : appellation par le nom, le prénom, indication de la profession, situation de victime, etc.

cités dans les articles. Le comptage concerne donc la façon dont les journalistes deviennent eux-mêmes des acteurs de l'information qu'ils ou qu'elles transmettent.

Dans 61,3% des cas, *Libération* identifie Mme Deviers-Joncour, en l'appelant *Christine* ce qui est tout à fait disproportionné par comparaison aux dénominations des protagonistes masculins. Cette pratique ne se retrouve ni dans *Le Monde* ni dans *Le Figaro*. Elle est également absente des citations des débats insérées dans les articles. Il s'agit donc d'une particularité des journalistes de *Libération* susceptible d'interprétation.

L'opposition noms de famille/prénoms dans Libération[4]				
Roland Dumas 79	Dumas 109	Roland 15	Nom 92,6 %	Prénom 7,4 %
Christine Deviers-Joncour 29	Deviers (ou) Deviers-Joncour 45	Christine 117	Nom 38,7 %	Prénom 61,3 %
Alfred Sirven 38	Sirven 71	Alfred 18	Nom 85,8 %	Prénom 14,2 %
Loïc Le Floch-Prigent 24	Le Floch 54	Loïc 2	Nom 97,5 %	Prénom 2,5 %

L'utilisation du seul nom de famille pourrait être considérée comme une ressource rédactionnelle permettant d'abréger le volume de l'article ou de varier les dénominations. Cela ne vaut pas pour le prénom. Si le prénom avait été une stratégie de diversification, on constaterait en effet des pourcentages équivalents pour l'ensemble des acteurs. La grande disproportion entre les hommes et la femme, conduit à une interprétation en termes de "genres". Citer uniquement les prénoms des acteurs a souvent été considéré par les analystes comme infantilisant (Durrer, 2000). Le prénom peut également minorer le rôle joué par une personne, en la réduisant à ses relations privées.

4. Les chiffres se réfèrent au nombre total de citations.

Or, l'accusation tente justement de démontrer que l'unique "prestation" fournie par Mme Deviers-Joncour à Elf Aquitaine, est liée à sa relation amoureuse avec M. Dumas. Le tribunal pourrait alors conclure à un "emploi fictif", pénalement punissable. Les énormes sommes d'argent reçues par Mme Deviers-Joncour seraient assimilables au payement d'une prestation de nature privée (sentimentale, sexuelle). L'emploi très fréquent du prénom par les journalistes de *Libération* va dans le sens de cette hypothèse, alors même que le procès n'a pas encore fait le jour sur les tenants et les aboutissants de l'affaire. Les journalistes semblent déjà réduire le rôle de Mme Deviers-Joncour à celui de "maîtresse de ministre". Ils suggèrent également que la dichotomie privé/public est pertinente pour la compréhension de cette affaire. Le choix du prénom propose une interprétation des relations entre la femme et les hommes du procès, prise de position qui n'est jamais présentée comme telle, mais qui se glisse dans le texte par le truchement du recours au prénom.

Les protagonistes masculins sont également appelés parfois par leurs prénoms. C'est alors la "proximité" entre Mme Deviers-Joncour et l'homme cité par son prénom qui est un facteur déclenchant. Par exemple, dans son article du 22 janvier 2001, au début du procès, le journaliste qualifie l'affaire Elf de « grand vaudeville ». Dans ce cadre, il s'autorise à appeler six fois M. Dumas, "Roland" (contre dix-sept fois pour Mme Deviers-Joncour). Dans l'intimité, M. Dumas perd ainsi les attributs sociaux liés à son nom de famille. Cette conduite discursive délimite bien les champs du privé et du public. Lorsqu'on parle de la vie privée de M. Dumas, le journaliste peut l'appeler simplement *Roland*. En comparaison, Mme Deviers-Joncour est appelée *Christine* dans toutes les situations, qu'il s'agisse de ses rapports avec M. Dumas ou de ses relations à d'autres situations (professionnelle par exemple). Son rôle est limité au privé, même lorsque l'on parle de ses activités professionnelles ou publiques.

L'emploi du prénom pour Alfred Sirven n'est pas très fréquent. Il est associé à l'évocation du côté baroudeur du personnage. Ancien militaire, A. Sirven est décrit comme ayant trempé dans plusieurs affaires assez louches, voire illégales, notamment un hold-up au Japon. Au sein du groupe Elf c'était lui qui gérait les "caisses noires" avec lesquelles des commissions considérables étaient versées,

notamment à Mme Deviers-Joncour. A. Sirven est l'homme de l'ombre, le flambeur, l'homme qui n'est pas issu de l'establishment politico-financier. L'appellation par son prénom souligne qu'il se place souvent aux limites de la légalité, aux limites des règles de la société, symbolisées ici par le nom de famille.

4. Les attributs des protagonistes

Les attributs qui qualifient les acteurs du procès sont également une manière de caractériser les personnages. Les journalistes, en effet, disposent d'une panoplie de qualificatifs qu'ils peuvent leur attribuer afin de rompre la monotonie du texte et d'en rendre la lecture plus aisée. Le choix dépend de la vision que le rédacteur, ou la rédactrice, a des rôles joués par les protagonistes. Tout cela s'insère dans le cadre de codes culturels partagés, ou supposés partagés, entre le journaliste et ses lecteurs.

Le tableau (ci-contre) montre une forte différenciation entre les attributs que l'on choisit pour les hommes et ceux que l'on préfère pour la femme. Les hommes sont très souvent évoqués avec des attributs faisant référence à leur vie publique, alors que Mme Deviers-Joncour est en quelque sorte "enfermée" dans son rôle de maîtresse ou d'amie de Roland Dumas, ce qui emphatise le rôle qu'elle tient dans la vie privée. Notons tout de même que le journal *Le Figaro* est beaucoup plus discret, en général, dans l'utilisation des attributs.

Par ce procédé, les journalistes n'accréditent jamais la thèse que défend Mme Deviers-Joncour lors des premières audiences, à savoir qu'elle a occupé un emploi d'agent commercial chez ELF. Le stéréotype de la "femme privée" est ici conforté par les attributs. Si cette femme est dans la vie publique, surtout dans les hautes sphères de la politique et de l'économie, c'est en vertu du rôle qu'elle joue dans la vie privée (ici sa relation amoureuse avec le Ministre des Affaires Étrangères). Le rôle de "collaboratrice de ELF" ne lui est attribué qu'à doses homéopathiques, et encore, assorti entre parenthèses de la précision « emploi présumé fictif par l'accusation ». Ainsi dès le début du procès, les journalistes n'accordent aucun crédit à la thèse selon laquelle C. Deviers-Joncour aurait occupé un emploi véritable.

Le même sort n'est pas réservé à Alfred Sirven : bien que son rôle reste obscur et que sa manière de traiter des affaires ne corresponde

	Nombre de citations dans :		
	Libération	**Le Monde**	**Le Figaro**
Roland Dumas : • *Attributs faisant référence à la vie sociale et politique des prévenus :* Ministre, Ministre (ou ancien) des Affaires étrangères, Ancien (ou ex-) Président du Conseil Constitutionnel, avocat, résistant, député, parlementaire.	50	35	21
• *Attributs faisant référence à la vie privée des prévenus :* Ancien amant ou amant de	3	1	0
Christine Deviers-Joncour : • *Attributs faisant référence à la vie sociale et politique des prévenus :* Émissaire du Ministre, Messager, Collaboratrice de ELF (emploi présumé fictif)	2	1	0
• *Attributs faisant référence à la vie privée des prévenus :* Ex-amie de, ancienne maîtresse de, ancienne compagne de, Amie de, Compagne de, maîtresse de.	37	30	12
Alfred Sirven : • *Attributs faisant référence à la vie sociale et politique des prévenus :* Ancien directeur des affaires générales de ELF, Ex numéro 2 de ELF, Ex Commandant de Corée, Dirigeant de ELF, Bras droit de Loïc Le Floch Prigent	6	21	16
• *Attributs faisant référence a son rôle chez ELF:* Sulfureux bras droit de Loïc Le Floch Prigent, Ex-fuyard, énigmatique personnage, prévenu		4	3

pas tout a fait aux règles légales (caisses noires, commissions occultes etc.), il est tout de même accrédité en très grande majorité d'attributs tout à fait honorables. Curieusement, *le Figaro* explique que la stratégie des avocats de Sirven consistera probablement à démontrer que ce dernier n'a pas été dirigeant de la compagnie pétrolière, ni de droit ni de fait[5], élément qui semble ne pas intéresser les journalistes des trois journaux analysés.

5. Voir l'article du 14.3.2001 « Sirven "grand absent" jusqu'au bout ».

5. Les qualificatifs des protagonistes et la mise en scène de leurs émotions

Nous avons ensuite recensé les qualificatifs attribués aux acteurs et la description de leurs émotions. Ce qui nous intéresse dans cette phase de la recherche c'est de comprendre la sélection que les journalistes opèrent parmi les innombrables possibilités qu'offre les événements (rebondissements, émotions, attitudes etc.) qui se déroulent durant plusieurs semaines au Tribunal.

Libération

Nous avons d'abord focalisé notre attention sur les articles qui campent les protagonistes et qui présentent l'affaire. Le personnage de Roland Dumas fait l'objet d'une description détaillée, tant pour son passé que pour l'affaire présente. Les qualificatifs qui lui sont attribués font référence, en grande partie, à son charme : *séducteur*, *homme à femmes*, *affable*, *belle tête*, *charmeur*, *dandy*, mais également à son côté ambitieux : *prêt à tout pour réussir*, *roué*, *tenace*, *homme des missions secrètes*, *rusé*, *ambitieux*, *provocateur*, *bretteur*, *spécialiste du tordu*, *flamboyant* et *discret*.

L'attention portée aux autres prévenus est moindre. Le personnage de C. Deviers-Joncour se résume à peu près à son mariage précédent. Quant à A. Sirven, seul son passé militaire et sulfureux est évoqué. R. Dumas est le centre de l'attention en raison principalement de son rôle d'homme d'État et de symbole du "mitterrandisme".

En deuxième lieu, nous avons analysé les qualificatifs et la mise en scène des émotions au cours du procès. Le personnage de Roland Dumas suscite encore une fois une attention particulière de la part des journalistes de *Libération*. Ses attitudes, ses émotions, ses sentiments, sont décrits avec de nombreuses nuances. Parmi les plus utilisés, nombre de qualifiants font référence à une attitude de combat : *prêt à batailler ferme*, *vieux pirate*, *tendu*, *sombre*, *en colère*, *furieux*, *s'insurgeant*, *agacé*, *en révolte*, *prêt à en découdre*, *concentré*, *boxeur fatigué*, *s'auto-défend*. D'autres, moins nombreux, décrivent Roland Dumas plaidant (*plaide debout*, *prêche)*, prenant des notes durant l'audience, remplissant des dossiers, bavardant avec d'autres prévenus, mais jamais avec Mme Deviers-Joncour, ou jetant des regards sévères à son ancienne amie. Ce dispositif sémantique présente un homme qui

prend en main son procès, qui se défend et qui connaît bien les prétoires. Il prend des notes, on suppose donc qu'il ne s'en remet pas entièrement à ses avocats mais qu'il participe à sa défense étant lui-même avocat. Peu de qualificatifs et de sentiments le montrent dans ses moments de faiblesse : une ou deux fois, le journaliste évoque la fatigue ou, lorsqu'il utilise la description *a craqué… à sa façon*, c'est pour indiquer qu'il a menacé le procureur de la République.

Quant à Christine Deviers-Joncour, ce qui frappe d'emblée c'est la récurrence de scènes durant lesquelles elle pleure ou elle a pleuré. À cinq reprises, au moins, le journaliste raconte les moments de détresse de la prévenue : soit, elle pleure à l'audience, soit, elle a les yeux rouges. D'autres qualificatifs la décrivent comme *doucereuse*, *godiche*, *gaffeuse*, *faux jeton*, *épuisée*, *insouciante*, *un rien BCBG* ; quelquefois, mais assez rarement, ses moments de colère sont pointés elle *reprend du poil de la bête*, *s'insurge*, *est agacée*, *furieuse*. Les moments de détresse qu'elle traverse durant le procès sont abondamment décrits ainsi que les multiples facettes dont elle use pour se défendre des accusations portées contre elle. Ces qualificatifs ne s'appliquent pas aux hommes (sauf le terme *épuisée*), mais sont choisis parmi les stéréotypes typiquement féminins. Ses "ruses" sont toutes féminines (*doucereuse*, *faux jeton*, etc.).

Le troisième prévenu, Alfred Sirven, est décrit essentiellement par des qualificatifs tels que : *rassurant*, *placide*, *débonnaire*, *bronzé*, *écoutant sagement*. Il semble peu concerné par le procès et refuse d'ailleurs de répondre aux questions des juges. L'attention des journalistes se concentre donc peu sur ce personnage.

Le Monde

Le Monde donne moins de détails que *Libération* sur les émotions des prévenus et utilise beaucoup moins de qualificatifs. Au début du procès, Roland Dumas est décrit comme un homme souriant, courtois, sûr de lui. À l'occasion d'un grave incident durant lequel il menace le procureur de la République de « s'occuper de quelques magistrats », le journal affirme qu'il a perdu ses qualités durant cet incident, c'est-à-dire « son habileté manœuvrière, ses fins assauts de courtoisie féroce et inspirée, sa belle assurance, son sang froid, sa carapace blindée, son élégance ». Au fur et à mesure que le procès avance, les

qualificatifs changent de registre mettant l'accent sur des faits relevant du domaine des émotions : *a craqué, déboussolé, sur la défensive, mine abattue*.

Les journalistes du *Monde* sont également moins prolifiques sur Mme Deviers-Joncour que ceux de *Libération* mais les attitudes relatées dans les articles vont dans le même sens : *seule, voix faible, fatiguée, mine abattue, perdue dans ses contradictions.*

Comme dans *Libération*, A. Sirven est décrit comme un homme *décontracté, reposé, souriant, calme* et *serein*.

Le Figaro

Le quotidien décrit avec sobriété les émotions des prévenus et il utilise peu de qualificatifs. La description de Mme Deviers-Joncour est abordée dès les premiers jours du procès ; l'article contient la quasi-totalité des qualificatifs qui lui seront attribués par la suite. En résumé, il s'agit d'étayer la thèse selon laquelle la prévenue serait un leurre idéal qui cache des affaires politico-financières bien plus importantes. Au bénéfice de cette thèse une série de qualificatifs et attitudes sont convoqués dans un seul et même article qui relate l'interrogatoire de Mme Deviers-Joncour : *femme candide, perdue, leurre, marionnette, actrice, genre léger, voix de petite fille, ravale ses sanglots, sourit un rien mutine, séductrice, son verbe est pauvre, ordinaire, dépourvu de traits d'esprit, candide, naïve, instrumentalisée, pion de charme, femme belle comme ses pieds*. Ce foisonnement tranche radicalement avec la suite : dans les autres articles, peu de qualificatifs décrivent la prévenue et ses émotions. Ces qualifiants minimisent d'emblée le rôle de Mme Deviers-Joncour pour se concentrer sur les autres protagonistes. Ceci revient à disqualifier sa défense qui affirme qu'elle a été effectivement cadre supérieur chez Elf, indépendamment de sa relation avec Roland Dumas.

L'ancien Ministre des Affaires Étrangères, R. Dumas, est décrit également avec retenue. Ses qualités de « grand fauve des prétoires » sont mises en avant. Au moment de son interrogatoire surtout, les journalistes se focalisent sur le fait qu'il reste debout malgré son handicap à la hanche (il marche avec une canne), qu'il est concentré à l'extrême, qu'il adopte un ton rigoureux. Cette description est proche de celle de *Libération*. Toutefois, les journalistes ne s'attardent pas sur

le personnage (ni qualificatifs, ni émotions) et se consacrent à la description des faits.

Comme les autres quotidiens, *Le Figaro* décrit Alfred Sirven, en personnage tranquille, un peu renfrogné dans son box. Même si A. Sirven se révèle un personnage clé du procès, il est peu décrit et ses émotions ne sont pas évoquées. Il faut signaler tout de même qu'il a décidé de ne pas répondre aux juges, attitude qui se prête mal au traitement journalistique.

Conclusion

Libération est le journal qui oppose de la manière la plus nette la vie privée, représentée par Mme Deviers-Joncour et la vie publique, représentée par M. Dumas. Ce style "romancé" est peut être fonction de son lectorat – plutôt branché, jeune, de gauche et urbain (Chanteau, 1998). Les deux autres journaux se distinguent, non par une interprétation différente, mais par un degré moindre dans l'utilisation de moyens d'écriture opposant privé et public.

Notre analyse propose quelques éléments interprétatifs sur les rapports de genre mis en scène par les trois quotidiens. Selon nous, la dichotomie entre femme privée et homme public oriente le traitement du procès Elf[6]. Les dispositifs rhétoriques que nous avons analysés font de cette opposition une clé pour comprendre les faits reprochés aux prévenus et pour juger ces faits. M. Dumas symbolise le pouvoir d'État. Ancien résistant devenu Ministre des Affaires Étrangères et Président du Conseil Constitutionnel, il incarne la réussite sociale et l'idéal individualiste des Lumières : un homme qui se fraye un chemin dans la société jusqu'aux plus hauts rangs, par son travail, son intelligence et ses idées. La vie privée de M. Dumas est représentée par sa "maîtresse". Mme Deviers-Joncour symbolise la femme qui se hisse dans la société par ses attributs privés, c'est-à-dire par le biais de ses relations amoureuses. Elle est séductrice et c'est là son atout majeur : si elle n'avait pas eu cette relation avec le Ministre, elle n'aurait pas évolué dans le milieu politico-économique qu'elle fréquente. Elle est

6. Nous n'avons pas séparé les articles écrits par des journalistes femmes ou hommes, car les schémas mentaux stéréotypés sont inscrits dans les personnes des deux sexes. Il ne suffit pas d'être femme pour sortir de ces schémas ou d'être homme pour les adopter.

acceptée au sommet de la hiérarchie de l'une des plus grandes entreprises françaises, grâce à sa relation amoureuse, et non pas grâce à d'autres capacités, en particulier professionnelles. Elle représente la femme qui réussit à travers l'homme. Alfred Sirven symbolise la face obscure de la société : un homme qui n'hésite pas à user de tous les subterfuges, aux limites de la légalité, pour son bénéfice personnel. Il représente l'ombre de la bonne société, ses cupidités, ses arrangements avec l'ordre social. Son attitude durant ce premier procès semble même indiquer que la justice organisée par la société des hommes ne l'intéresse pas plus que cela. Christine Deviers-Joncour est souvent présentée comme le pion d'A. Sirven, symbolisant ainsi la proximité des rôles de ces deux prévenus : l'une la sphère du privé et l'autre la face obscure de la vie publique. Cela cadre parfaitement avec l'analyse de féministes comme I.M. Young (1990) selon qui la modernité politique a exclu les femmes de la vie publique, régie par la raison et l'impartialité. I.M. Young situe les racines de cette exclusion dans l'illusion cartésienne qu'il faut opposer raison et désirs. Ces principes ont été ébranlés par nombre d'analyses philosophiques, politiques et sociales[7] mais ils restent largement ancrés dans la vision commune du monde.

La mise en scène des rapports de genre à travers le procès Elf paraît bien stéréotypée en regard de ce qui se passe dans les relations quotidiennes entre ce que l'on appelle encore la sphère publique et la sphère privée. En effet, vie privée et vie publique se mélangent plus que ce qu'affirme la théorie : réseaux de connaissances, coups de main, amitiés et monde politico-économique sont plus interconnectés que ce que ces images figées voudraient nous laisser entendre.

7. En particulier par la critique postmoderne (philosophique et politique).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACHARD P. (1993), *La sociologie du langage*, Paris, PUF.

ANG I. (1996), *Living Room Wars : Rethinking Media Audiences for a Postmodern World*. London, Routledge.

BARRE V., S. DEBRAS, N. HENRY, & M. TRANCART (1999), *Dites-le avec les femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*, Paris, Ed. CFD.

BOURDIEU P. (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Ed. Fayard.

CHANTEAU J.-P. (1998), « Où sont les médias ? Analyse sociologique du discours journalistique », *Langage et société*, n° 85 : 55-81.

DELPHY C. (1998-2001), *L'ennemi principal*, I et II, Paris, Éditions Syllepse.

DURRER S. (2000), « La presse romande est-elle sexiste ? Oui ! », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, n° 72 : 107-123.

ELSTHEIN J. B. (1981), *Public Man, Private Woman*, Princeton, Princeton University Press.

GERBNER G. (1999), « Le discours des médias de masse : l'analyse du système des messages comme composante des indicateurs culturels », *Revue Européenne des sciences sociales*, Tome XXXVII, n° 114 : 159-172.

HARMS J.B. & D.R. DICKENS (1996), « Postmodern Media Studies : Analysis or Symptom ? », *Critical Studies in Mass Communication*, n°13 : 210-217.

PATEMAN C. (1987), « Feminist Critiques of the Public/Private Dichotomy », *in* Anne Phillips (ed), *Feminism and Equality*, Oxford, Basil Blackwell.

YOUNG I. M. (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

WEST C. & D. H. ZIMMERMNAN (1987), « Doing Gender », *Gender & Society*, vol. 1 n° 2, juin : 125-151.